



Assemblée générale

Distr. limitée
6 mai 2010
Français
Original : anglais

Comité de l'information

Trente-deuxième session

26 avril-7 mai 2010

Examen et adoption du rapport

que le Comité présentera à l'Assemblée
générale à sa soixante-cinquième session

Projet de rapport

Chapitre III

Débat général

Rapporteuse : Sheree **Chambers** (Jamaïque)

1. Les États membres du Comité de l'information dont les noms figurent ci-après ont fait des déclarations lors du débat général : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Bénin, Brésil, Chili (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe de Rio), Chine, Cuba, Égypte, Espagne (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Liban, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et Zambie. Le représentant de la Mission permanente d'observation de la Palestine a également fait une déclaration en qualité d'observateur. Le Président du Comité et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information du Département de l'information du Secrétariat sont intervenus avant l'ouverture du débat général.

2. Se référant aux questions de fond dont était saisi le Comité, les orateurs ont souligné le rôle central que l'ONU joue dans les affaires mondiales, ainsi que celui du Département de l'information comme porte-parole de l'Organisation. Un orateur, s'exprimant au nom d'un grand groupe d'États, a dit que les liens étroits de coopération et le partenariat qui unissent le Département et le Comité de l'information avaient toujours constitué le fondement des orientations du Département en matière d'information. Décrivant le Département comme le porte-



parole chargé de promouvoir les objectifs et l'image de l'Organisation, l'intervenant a appelé au renforcement de ce partenariat. L'Organisation offrait à la communauté mondiale une tribune universelle où débattre de nombreux sujets. Pourtant, de nombreux pays, en particulier dans le monde en développement, ne disposaient pas des ressources et des moyens techniques nécessaires pour accéder aux informations relatives aux activités et aux succès de l'ONU. Dès lors, le Département devait relever le défi de toucher le public le plus vaste possible s'agissant des questions qui intéressent particulièrement le Groupe. Selon l'orateur, ces questions portaient sur la décolonisation, le maintien de la paix, le désarmement, les droits de l'homme, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, le changement climatique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le dialogue entre les civilisations, le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

3. Un autre orateur, prenant aussi la parole au nom d'un grand groupe, a dit que la mission du Département consistait à faire mieux comprendre l'action de l'Organisation auprès du public le plus nombreux possible. Le rôle du Département et, en conséquence, celui du Comité de l'information était d'informer l'opinion mondiale des défis communs à tous et des mesures unanimement convenues pour y faire face.

4. Un orateur a souligné que les membres d'un grand groupe d'États, au nom duquel il s'exprimait, étaient conscients des efforts utiles déployés par le Département en vue de faire mieux comprendre les objectifs et l'action de l'Organisation dans de nombreux domaines d'importance intéressant la communauté internationale. Une intervenante a noté que le Département avait contribué au succès retentissant de nombreuses activités entreprises par l'Organisation. Son pays a renouvelé ses encouragements au directeur du Département de l'information afin qu'il détermine les moyens d'améliorer la coordination, l'efficacité et la cohérence des activités d'information dans l'ensemble de l'Organisation, et salué les efforts qu'il a déployés afin d'obtenir « un impact maximum sur le public, avec une efficacité maximum ».

5. Plusieurs orateurs ont évoqué le rôle que jouaient les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment les nouveaux médias, dans la promotion de l'action menée par l'Organisation. Un intervenant a fait remarquer que l'information n'étant désormais plus circonscrite aux frontières traditionnelles, son pays appuyait les efforts déployés par le Département en vue d'enrichir sa gamme de moyens et de techniques de communication. Selon un autre orateur, la révolution étourdissante des technologies de l'information et de la communication avait largement contribué à faire mieux comprendre les efforts déployés par l'ONU, mais il était nécessaire de maintenir un équilibre entre les moyens de communication traditionnels et les technologies nouvelles, afin de ne pas creuser les inégalités entre le Nord et le Sud. Il a rappelé qu'en Afrique, des pans entiers de la société ne profitaient aucunement de l'essor des nouvelles technologies; c'est pourquoi, il convenait de renforcer la visibilité du Fonds de solidarité numérique, qui était l'instrument principal de la réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud. Un autre orateur a souhaité l'avènement d'un nouvel ordre mondial de l'information, afin de créer un monde plus juste et plus équitable fondé sur le respect mutuel, conformément aux principes des Nations Unies. Promouvoir une culture de la paix, de la tolérance et du dialogue entre les civilisations était particulièrement important pour parvenir à instaurer et maintenir la paix. Tout en appuyant la poursuite du développement des technologies de l'information et de la

communication, un autre intervenant a suggéré d'élaborer un « code de conduite » visant à réguler les flux informationnels, car les médias pouvaient être détournés de leur rôle en faveur de politiques expansionnistes et de la promotion de certaines cultures au détriment des autres. Un autre orateur a souligné au nom de son groupe qu'il importait de continuer à employer les médias traditionnels pour diffuser les principaux messages de l'ONU, car ils constituaient encore aujourd'hui les principaux moyens de communication dans de nombreux pays en développement.

6. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. Un orateur, représentant un grand groupe de pays, a souligné qu'il était primordial que tous les États Membres honorent les engagements qu'ils avaient pris de garantir le respect de la liberté d'expression et l'accès à l'information, et de veiller à la totale liberté de la presse. Une oratrice, rappelant que la Journée mondiale de la liberté de la presse était célébrée le 3 mai, a insisté sur le fait que le Comité se devait de rappeler l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en vertu duquel tout individu a droit à la liberté d'expression, ce qui englobe le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

7. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité pour le Département de parvenir à la parité linguistique dans ses travaux. Un orateur parlant au nom d'un grand groupe a fait remarquer que le Secrétaire général avait reconnu, dans son rapport au Comité, que le fossé constaté sur le site Web de l'Organisation entre l'anglais et l'espagnol était susceptible de se creuser au détriment de celui-ci. Soulignant que l'un des principaux objectifs de son groupe était de parvenir à la parité entre les six langues officielles, il a demandé que les informations, notamment radiophoniques, soient diffusées dans le plus grand nombre possible de langues, y compris le portugais. Un autre orateur, partageant ces sentiments, a fait observer que, pour toucher les populations partout dans le monde, l'Organisation se devait de diffuser des informations non seulement dans les six langues officielles, mais aussi dans d'autres langues. Un autre intervenant a indiqué que, pour parvenir à la parité entre les langues officielles de l'ONU, la Section arabe devait être placée sur un pied d'égalité avec les autres sections, et qu'il convenait pour cela d'étoffer ses activités. Il a aussi exprimé sa profonde préoccupation au sujet du déclin de l'arabe au sein de l'Organisation, notamment dans ses programmes radiophoniques, qui étaient pourtant un vecteur essentiel de ses messages vers les villages, les communautés et les régions dépourvus d'accès aux techniques et aux médias modernes. Un orateur a loué les efforts des centres d'information des Nations Unies, qui diffusaient des informations en quelque 80 langues locales, et de la Radio des Nations Unies, qui produisait des émissions en bengali, en hindi et en ourdou, entre autres langues.

8. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix ainsi que le Département de l'appui aux missions. Un orateur, faisant observer que son pays était le plus grand fournisseur de contingents, a dit que, si les missions de maintien de la paix se heurtaient à de nombreuses difficultés, elles offraient aussi parfois des exemples de réussite qu'il convenait de faire connaître dans le monde entier. Un autre orateur, saluant le travail accompli par le Département de l'information concernant la promotion du maintien de la paix des Nations Unies, a appelé à déployer des efforts continus et renforcés afin de mieux présenter au public, et en particulier dans les pays qui fournissent des contingents, le

rôle important que jouent les soldats de la paix dans les zones de conflit. Un intervenant, appelant lui aussi à concentrer l'attention sur les opérations de maintien de la paix, a souligné que l'amélioration des capacités de communication du Département avait permis de mieux informer les États Membres quant aux besoins de Haïti après le séisme, et d'orienter leur contribution aux opérations de secours. Il a également félicité le Département d'être parvenu à diffuser un flux continu de communiqués de presse ciblant un public réparti dans plus de 30 pays qui fournissent des contingents.

9. Plusieurs orateurs ont fait des observations au sujet du programme spécial d'information que le Département a mis au point concernant la question de Palestine. L'un d'entre eux a indiqué que le grand groupe au nom duquel il s'exprimait attachait beaucoup d'importance à ce programme. Saluant le programme annuel de formation que le Département organise à l'intention des journalistes palestiniens originaires du territoire palestinien occupé, il a réaffirmé la nécessité de poursuivre ces activités, entre autres, et appelé à en étendre la portée. Un orateur a fait remarquer que la « question de Palestine » avait, jusqu'à une date récente, fait l'objet d'un lien direct sur la page d'accueil de l'ONU, mais que ce lien avait été supprimé pour être remplacé par un lien vers une page consacrée à la « situation au Moyen-Orient », à des pages d'actualités et des pages thématiques. Il a exprimé l'espoir que le Département envisagerait de rétablir l'ancien lien sur la page d'accueil de l'ONU. Un autre intervenant a encouragé le Département à continuer d'attirer l'attention sur le sort tragique des Palestiniens et sur les souffrances qu'ils endurent.

10. La plupart des orateurs ont félicité les centres d'information des Nations Unies pour leur travail et ont appelé au renforcement de leurs activités. L'un d'entre eux, parlant au nom d'un grand groupe, a estimé que les centres d'information des Nations Unies étaient un outil indispensable pour combler le fossé qui séparait les pays développés des pays en développement s'agissant de l'accès aux technologies de l'information et de la communication. Le groupe en question a souligné que toute décision relative à la réorganisation des centres devait être prise en étroite consultation avec les pays hôtes et tenir compte des caractéristiques et besoins géographiques, linguistiques et technologiques des différentes régions.

11. Un autre orateur, représentant également un grand groupe, s'est félicité des mesures prises afin de promouvoir la coopération entre les centres d'information des Nations Unies à l'échelle mondiale, qui permettraient vraisemblablement de réaliser des économies sans pour autant restreindre leur capacité de tenir compte des spécificités locales. À cet égard, il espérait que les centres développeraient leurs activités multilingues. L'intervenant a fait observer que la capacité actuelle des centres d'information des Nations Unies de diffuser des informations dans les langues locales constituait un exemple remarquable et devait être renforcée avec un souci d'économie, notamment par le biais de partenariats avec des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires. Plusieurs orateurs se sont également félicités de la création d'un centre à Luanda, destiné à satisfaire les besoins des pays lusophones d'Afrique. Selon l'un d'entre eux, ce centre serait un atout majeur pour la consolidation de la paix en Angola, et il pourrait aussi contribuer à renforcer la démocratie et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

12. Plusieurs orateurs ont également mentionné les contraintes budgétaires auxquelles se heurtaient les centres d'information des Nations Unies. L'un d'entre

eux, appelant le Département de l'information à renforcer, et non à affaiblir, ces centres, a souligné la nécessité de dégager des ressources budgétaires suffisantes afin d'étendre la diffusion de l'information à un public plus vaste et de veiller au bon fonctionnement du réseau des centres d'information. Un autre orateur a encouragé tous les États Membres en mesure de le faire à offrir gracieusement des locaux aux centres d'information.
